



Ecole de plongée du pays de Quimperlé Insrite à la F.F.E.S.S.M sous le N°03.29.181 Agrément Ministère des Sports N°29.S.1019, association loi 1901

Inscription « Jeunes hockeyeur » saison 2018 – 2019

Fiche d'inscription à signer et à remplir en **MAJUSCULES** avec **N° DE LICENCE**, coordonnées complètes de l'adhérent et de la personne à prévenir en cas d'accident.

Photo
à coller

Kemperle Activités Subaquatiques

4, avenue Pasteur – 29300 QUIMPERLÉ

☎ - 07 62 32 64 45

🌐 - <http://kas.over-blog.com>

N° de licence :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél. :	Email :
Date de Naissance :	

Êtes-vous allergique à l'aspirine ? Oui / Non

Autres allergies ?

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription + autorisation parentale remplies et signées
- Photocopie du certificat médical ⁽¹⁾
- 1 photo d'identité (collée sur fiche d'inscription, obligatoire pour la 1^{ère} inscription)
- Règlement ⁽⁶⁾ (chèque, espèces, chèques vacances)

Dossier complet à remettre au secrétaire

Personne à prévenir en cas de nécessité (nom, adresse, téléphone)

Nom.....

Prénom.....

☎.....

N°Licence.....

Justificatif de paiement ? Oui / Non

Tarifs

Adhésion KAS jeunes hockeyeur ⁽²⁾ 55 € →

Licence FFESSM ⁽³⁾ « -12 ans » 11 € →

« 12/-16 ans » 25 € →

Assurance complémentaire FFESSM ⁽⁴⁾ 11 € →

Assurance piscine obligatoire pour les hockey

Total →

Autorisation parentale pour les mineurs /règlement intérieur

Je soussigné(e)

autorise mon fils, ma fille, à pratiquer le hockey au club K.A.S et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur. ⁽⁵⁾

Fait à Le

Signature du responsable légal

Date et signature de l'adhérent

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur. ⁽⁵⁾

Fait à Le

Signature du jeune hockeyeur

1-CACI de moins d'1 an (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication) : **Attention de bien conserver l'exemplaire original et de ne fournir qu'une photocopie.**

2-La cotisation comprend : la délivrance du carnet et du passeport de plongées FFESSM, la carte FFESSM/CMAS en cas de formation validée, le prêt du matériel, les plongées du bord,

3-Obligatoire pour tout adhérent et toute personne voulant plonger avec le club

4-Demandez aux responsables pour plus d'informations ou consulter le site FFESSM.

5-Consultable en ligne sur le blog du club ou au local du bel air.

6-Possibilité de régler en plusieurs fois